

Association Mont Saint-Quentin
Télégraphe de Chappe
57050 Le Ban Saint-Martin Moselle



Hier et Aujourd'hui

Supplément N° 3 du 10 novembre 2010.



LA

LIBERTÉ DE PENSER

REVUE

PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME TROISIÈME



PARIS
Joubert, Libraire-Éditeur

RUE DES GRÈS, 14, PRÈS DE LA BORBONNE.

1819

1819

LA
LIBERTÉ DE PENSER

LAKANAL (1)

« Les savants sauront transmettre à la postérité les noms de ceux qui, dans la crise qu'ils viennent d'éprouver, ont constamment lutté contre la barbarie, et celui de LAKANAL sera l'un des plus distingués. »

LAPLACE, LETTRE.

«... Les savants, les artistes, les gens de lettres étaient proscrits comme des grandeurs déchues... ; un citoyen courageux se dévoua à leur cause avec un zèle persévérant supérieur à tous les obstacles, devint pour eux une providence, en sauvant les personnes, et en prenant la part la plus active à l'organisation de l'Institut et à celle de tous les établissements scientifiques et littéraires de cette époque. Payons donc à M. LAKANAL un tribut de reconnaissance ! »

LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT (CHEVREUL),

Discours d'ouverture de la séance publique de 1800.

I

Parmi les personnages que la RÉVOLUTION fit surgir de 1789 à 1795, le conventionnel illustre dont nous allons essayer de retracer la vie, se présente avec des titres qui lui assignent une place à part dans l'histoire. Par plusieurs traits de sa physionomie, il est bien de la famille de ces hommes austères, énergiques, ardents, qui firent de la CONVENTION NATIONALE la plus terrible, mais aussi la plus grande de nos assemblées. LAKANAL est probe, désintéressé, vertus presque communes à cette époque ; il est généreux et humain jusqu'à l'oubli de lui-même ; sa fermeté, son attachement à ce qui est ou à ce qu'il croit son devoir, est inébranlable ; son dévouement à la patrie est sans bornes, et quand vient le moment de lui payer sa dette, il fait, général improvisé, des prodiges impossibles en d'autres temps.

Mais la gloire de LAKANAL n'est pas là.

A côté de ceux qui sauvent la FRANCE, il est, avec CONDORCET, avec DAUNOU, celui qui l'éclaire ; à côté de ceux qui lui donnent dans le présent la supériorité militaire, celui qui veut assurer dans l'avenir sa suprématie intellectuelle. Et quand la RÉPUBLIQUE, ensanglantée par les proscriptions, déchirée par deux guerres civiles, envahie par l'EUROPE COALISÉE, voit partout au dedans et au dehors des ennemis armés ou secrets ; quand les âmes vulgaires se prennent à douter qu'il y ait pour elle un lendemain, LAKANAL, calme et méditant, comme au sein de la paix, sur les progrès futurs de l'esprit humain, fonde, pour les siècles suivants, d'impérissables institutions scientifiques.

(1) Cette notice a été composée en décembre 1848 et janvier 1849.

Hier et Aujourd'hui Supplément N° 3

Aux nombreux documents inédits qu'il possédait depuis plusieurs années sur LAKANAL, l'auteur a pu joindre tout récemment d'autres matériaux non moins précieux. Le moment est donc venu où il peut rendre à la mémoire du président du COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE à la CONVENTION, l'hommage qu'il lui doit à bien des titres, comme héritier de la reconnaissance de son père (Voy. *Vie et travaux de Geoffroy Saint-Hilaire*, p. 24 et 417), comme honoré lui-même durant plusieurs années de l'amitié de LAKANAL, et comme membre de deux corps qui reconnaissent en lui l'un de leurs illustres fondateurs.

Tel est LAKANAL. Quand JOURDAN, HOCHÉ, KELLERMANN, à la tête de nos armées ; quand l'immortel CARNOT, au sein du COMITÉ DE SALUT PUBLIC, couvrent du moins des lauriers de la victoire les plaies saignantes de la patrie, son collègue prépare déjà pour l'avenir les palmes fécondes de la paix !

Comment rendre ces pages dignes de l'homme qui, en trois années (et quelles années !), fit peut-être autant pour les lettres et fit plus pour les sciences qu'aucun roi de FRANCE durant tout son règne ; du second fondateur du MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE ; du créateur de l'ÉCOLE NORMALE, du BUREAU DES LONGITUDES et de l'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES ; de l'organisateur de l'INSTITUT ; du bienfaiteur et du sauveur des savants et des gens de lettres ; de l'auteur de la loi sur la propriété littéraire, de l'ÉTABLISSEMENT DE LA TÉLÉGRAPHIE et de tant d'autres institutions dont nous recueillons aujourd'hui le fruit ; de celui, enfin, qui eut l'honneur d'ouvrir les écoles centrales et de rouvrir les écoles primaires ? De tels services ne se louent pas ; ils se racontent. Cet article ne sera donc qu'un récit en termes simples, et par là seulement nous pouvons espérer rendre cet hommage moins indigné de l'austère républicain. Lui-même, d'ailleurs, ne semble-t-il pas avoir pris soin de nous apprendre comment on doit honorer une telle mémoire, lui qui nous a donné à la fois l'exemple et le précepte ; lui que nous entendons, que nous voyons encore, debout, à quatre-vingt-deux ans, sur la tombe d'un ami d'un demi-siècle, imprimant au simple récit d'une noble et belle vie la majesté de son âge et de ses souvenirs, et prononçant solennellement cette maxime que son ferme accent gravait dans tous les esprits : « L'éloge doit être le tableau de la vie de l'homme ! »

II

JOSEPH LAKANAL est né, le 14 juillet 1762, à SERRES, village situé au centre du département de l'ARIÈGE. Sa famille appartenait à la bourgeoisie : un de ses oncles était engagé dans les ordres, et devint, vers le commencement de la RÉVOLUTION, évêque constitutionnel de PAMIERS.

Le jeune JOSEPH entra de bonne heure dans un collège d'Oratoriens. Ses études terminées à dix-huit ans, la Congrégation, désirant s'attacher un jeune homme d'une aussi grande espérance, lui confia, à LECTOURE, une chaire de grammaire, et bientôt, à MOISSAC, à GIMONT, à CASTELNAUDARY, des chaires d'un ordre plus élevé. En même temps, LAKANAL, par les conseils de son oncle, se préparait à recevoir les ordres, et, lorsque le moment en fut venu, il entra au séminaire de SAINT-MAGLOIRE.

Comme en DAUNOU, qui fut alors son condisciple, on entrevit en lui un membre distingué du clergé, et les deux futurs conventionnels virent s'abrèger toutes les épreuves qui les séparaient de la prêtrise. Mais on ne se hâta pas tellement que LAKANAL n'eût le temps de s'interroger de nouveau sur les vraies dispositions de son esprit et de son cœur, et le résultat de ses hésitations fut l'ajournement indéfini de son ordination. En pareil cas, un ajournement n'est guère que la transition à une résolution négative : LAKANAL, en effet, n'a jamais été prêtre ; et si quelques biographes nous le représentent exerçant, en 1791, de hautes fonctions ecclésiastiques, ils se trompent, sans doute pour l'avoir confondu avec son oncle (1).

(1) Les collègues de LAKANAL dans la députation de l'ARIÈGE à la CONVENTION avaient depuis longtemps rétabli la vérité sur ce point par une déclaration que cite LAKANAL, *Lettre aux rédacteurs de la Biographie des hommes du jour* ; Voy. t. VI de ce recueil, part. II, p. 401 ; 1841.

Pour lui, à peine sorti du séminaire, il était rentré dans les collèges de l'Oratoire. Ses supérieurs le nommèrent successivement régent de rhétorique à PÉRIGUEUX et à BOURGES, où il fit en même temps partie de la FACULTÉ DES ARTS : il avait été reçu docteur à ANGERS. Un seul degré lui restait maintenant à franchir : en 1785 il passa à MOULINS en qualité de professeur de philosophie.

A cette époque, et plus tard encore, LAKANAL, de mœurs et de goûts simples, ami de l'étude, n'étendait pas ses désirs au delà de ses modestes devoirs : son avenir ne lui apparaissait encore que comme la paisible continuation de son présent.

Le grand mouvement qui, en 1789, agite la FRANCE, semble, un instant, s'arrêter aux portes du cloître ; et le pays tout entier aspire avec passion un avenir inconnu, que LAKANAL ne vit encore que pour la culture des lettres et le commerce de l'antiquité. Mais les portes du cloître ne sauraient être si bien closes, que LE SERMENT DU JEU DE PAUME, que la prise de la Bastille n'y aient un écho ; et bientôt LAKANAL se découvre lui-même et se révèle à ses concitoyens. Et lorsque, en 1792, au lendemain de la chute du trône, la nation confie ses destinées à une assemblée nouvelle, le jeune professeur y est appelé par les suffrages des électeurs de l'ARIÈGE.

III

LAKANAL avait trente ans, et de la FRANCE entière il ne connaissait que le séminaire de SAINT-MAGLOIRE et les collèges des Oratoriens. Nulle expérience des choses du monde, mais aussi nuls de ses préjugés : c'est un homme nouveau pour une situation nouvelle. Heureusement aussi, c'est un grand cœur pour une grande œuvre, et l'on verra bientôt que LAKANAL n'est pas né seulement pour faire admirer à ses élèves les vertus antiques : il saura les faire revivre en lui.

LA CONVENTION s'ouvre. Sur ses bancs, près des brillants orateurs de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, viennent s'asseoir, et les penseurs de l'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, sortant, après une année, de la retraite qu'eux-mêmes s'étaient imposée, et les hommes d'action, nouveaux venus de la RÉVOLUTION, que le dix août avait fait surgir du sein du peuple. Entre tous ces personnages si différents d'origine et de tendances, il n'y avait, pour les unir, qu'un patriotisme, égal peut-être chez tous, mais dont les aspirations étaient diverses ; il y avait, pour les diviser, d'ardentes, de tumultueuses passions qu'allaient exalter encore les dangers de la patrie. Dès le premier jour, l'avenir de l'ASSEMBLÉE se résumait déjà dans la promesse de glorieux, d'héroïques triomphes, mais aussi dans la menace de luttes violentes, d'affreux déchirements et de calamités inouïes.

Quand LAKANAL se voit, lui, obscur et inexpérimenté, en présence de tels hommes et à la veille de tels événements, il se demande ce qu'il pourra faire, ce qu'il fera pour son pays. Pour le modeste Oratorien, le moindre rôle suffira, pourvu qu'il y soit utile. A d'autres donc les succès de la tribune, les hautes influences politiques ; à d'autres, l'éclat du pouvoir. Pour lui il ne sait ou croit ne savoir qu'une chose : enseigner ; il s'occupera des écoles. LAKANAL exprime donc le désir de faire partie du COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE, et il y devient le collègue de SIEYÈS, de son compagnon d'études théologiques DAUNOU, de GRÉGOIRE, presque aussi dévoué que LAKANAL lui-même aux sciences et aux lettres (1) ; de CHÉNIER, de DAVID, de FOURCROY, de BOISSY D'ANGLAS, des évêques de NANCY et de BEAUVAIS, et de plusieurs anciens membres des corps enseignants, les uns principaux de collèges, les autres recteurs d'universités.

Entre tous ces noms, les uns dès lors historiques, d'autres destinés à le devenir, et la plupart honorablement connus à divers titres, celui de LAKANAL était peut-être le plus obscur de tous. L'Oratorien s'attendait à rester perdu dans la foule, et ce serait, pensait-il, rester à sa place. Mais, en ces temps, on jugeait vite les hommes. Peu de semaines s'étaient écoulées que LAKANAL passait, selon l'expression de GRÉGOIRE (2), pour la *cheville ouvrière* du COMITÉ, et que ses collègues lui déféraient la présidence par un vote presque unanime. Et depuis, pendant toute la durée de la CONVENTION, LAKANAL se vit, presque sans interruption, réélu, chaque mois, membre du COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE par l'ASSEMBLÉE, et président par le COMITÉ.

Nous aurons plusieurs fois à citer ces *Documents*, dont la bienveillante communication nous a été du plus grand secours pour la rédaction de cette notice.

Il avait donc maintenant le pouvoir comme la volonté, ce sont ses propres paroles que nous reproduisons (3), « de servir son pays en défendant la cause des lettres... ; de sauver les sciences et ceux qui les honoraient par leurs travaux... ; de combattre le vandalisme en provoquant l'établissement des institutions consacrées, à l'instruction publique. » « Voilà, ajoute-t-il, mon point de départ irrévocablement arrêté ; *voilà la mission toute spéciale que je m'étais assignée.* »

1) GRÉGOIRE écrivait un jour à LAKANAL, et il avait le droit de s'exprimer ainsi : « Cette démarche de votre part est la millième preuve de votre dévouement à la cause de la liberté et des sciences. Favorisons, par tous les moyens, cette double cause : *elle sera toujours la vôtre et la mienne, fût-elle réduite à n'avoir plus que cet deux avocats.* »

Ce fragment de lettre a été inséré par Lakanal, dans son exposé de ses travaux. Voy. ci-après.

(2) *Document! inédits sur Lakanal.* par M. Lélut, l'un de ses plus chers et de ses plus fidèles amis durant les dernières années de sa vie.

(3) *Exposé Sommaire des travaux de J. Lakanal*, un vol. in-8. Paris, 1838.

Afin de n'avoir pas à reproduire plusieurs fois ce titre, nous prévenons à l'avance que toutes celles de nos citations dont l'origine n'est pas indiquée, sont des emprunts faits à ce livre.

Et jamais mission ne fut plus complètement, plus heureusement remplie. Tout ce qu'il s'était promis à lui-même, LAKANAL l'accomplit. Placé entre le COMITÉ DES FINANCES qui ne connaît qu'un besoin, l'économie, et la foule de ceux qui ne voient dans les sciences, les lettres et les arts qu'une inutile aristocratie de l'esprit, LAKANAL semble devoir toujours échouer, et presque toujours il réussit. C'est une lutte où, durant trois années, la victoire, souvent emportée de vive force, parfois aussi adroitement obtenue, reste à la bonne cause.

Il en fut cependant autrement lorsque vint la question des académies. LAKANAL voulait la conservation de ces grandes compagnies qui, pour avoir été fondées par des rois, n'eussent pas moins honoré la RÉPUBLIQUE, et qui déjà venaient de la servir.

En mai 1793, il réussissait même à faire rendre en faveur de l'ACADÉMIE DES SCIENCES un décret qui, sauvegardant pour le présent ses intérêts financiers, semblait par cela même garantir son existence dans l'avenir (1).

(1) Nous ne pouvons, faute d'espace, citer la lettre tout entière, par laquelle le secrétaire de l'ACADÉMIE DES SCIENCES remerciait LAKANAL, au nom de cette illustre compagnie, du décret de mai 1793. Nous nous bornerons à en transcrire quelques lignes :

« Citoyen législateur,

L'ACADÉMIE DES SCIENCES a reçu, avec le plus vif intérêt, la lettre que vous avez écrite pour lui annoncer le décret rendu par la Convention nationale...

Vous avez acquis des droits à la reconnaissance des véritables savants.

L'ACADÉMIE en particulier connaît tout le prix de ce que vous avez bien voulu faire pour elle, et j'ose vous assurer qu'elle n'en perdra jamais le souvenir. »

Mais la CONVENTION ne tint pas l'engagement implicite que LAKANAL avait essayé de lui faire contracter ; et toutes les académies, coupables du double crime d'une royale origine et d'habitudes aristocratiques, furent abolies au nom de l'égalité. Nous les verrons bientôt, sur l'initiative de DAUNOU et par les efforts de LAKANAL, renaître dans l'Institut, plus brillantes et plus respectées que jamais.

Après ce revers, suivons-le dans ses bienfaits succès (2).

Le peuple, vainqueur de LOUIS XVI au dix août, le poursuivait encore dans ce qui lui avait appartenu : il voulait extirper du sol de la FRANCE jusqu'aux souvenirs de la monarchie, et à ce titre, les monuments, les objets d'art, ornements des demeures royales, tombaient de toute part sous des mains égarées.

LAKANAL, indigné surtout des dévastations commises sous les yeux même de la CONVENTION dans le JARDIN DES TUILERIES, les dénonce énergiquement, et les fait réprimer par un premier décret. Quelques semaines après, le 4 juin 1793, il demande de nouveau la parole : « Les monuments nationaux, s'écrie-t-il, reçoivent tous les jours les outrages du vandalisme.

Des chefs-d'œuvre sans prix sont brisés ou mutilés. Les arts pleurent ces pertes irréparables. Il est temps que la CONVENTION arrête ces farouches excès... C'est au nom de la cité entière que je vous demande de protéger les arts. » Et LAKANAL demande et obtient que le décret précédemment voté soit étendu à la RÉPUBLIQUE entière.

Ce décret conservateur est suivi, à six jours de distance, d'un autre plus important encore : après les intérêts des arts, ceux des sciences.

De création royale comme les académies, et même plus royal qu'elles, car ce n'était, depuis plus d'un siècle et demi, qu'une annexe de la MAISON DU ROI, le JARDIN DES PLANTES eût sans nul doute subi le même sort. Mais LAKANAL prévint le coup. Et par cet exemple, qui nous est mieux connu que tout autre, que l'on juge LAKANAL. Il apprend un matin que des *Vandales*, expression dont lui-même s'est servi, vont attaquer devant la CONVENTION l'établissement ex-royal. Le même jour, à trois heures, il est chez DAUBENTON (3), appelle au conseil THOUIN et DESFONTAINES, et reçoit d'eux, avec de précieuses notes, un mémoire rédigé en 1790 pour l'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

(2) Revers et succès, nous ne nous occuperons que des grandes mesures d'intérêt général pour les sciences, les lettres et les arts. Suivre dans le détail les services d'un homme qui eut de fait, durant trois ans, la direction et la haute administration de l'instruction publique, serait ici de toute impossibilité.

(3) GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *Études progressives*, Discours prélim., p. 10.

Le lendemain, 10 juin 1793, il est à la tribune, et les *Vandales*, rendus muets par la surprise, l'entendent lire un rapport écrit durant la nuit, et présenter un vaste projet, aussitôt converti en loi : le JARDIN ROYAL DES

Association Mont Saint-Quentin Télégraphe de Chappe

PLANTES était érigé en MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Ainsi fut sauvé, en vingt-quatre heures, et sauvé par une mesure qui, en le transformant, l'agrandissait, un établissement qui, sous sa forme actuelle, admiré et partiellement imité par toutes les nations civilisées, ne reste pas moins, dans son harmonique ensemble, unique encore en EUROPE (1).

(1) « Vous êtes le nouveau fondateur de notre établissement, » écrivait à LAKANAL l'illustre DESFONTAINES, premier secrétaire de l'administration du MUSÉUM, « et nous ne perdrons jamais de vue les services importants que vous lui avez rendus. »

Et trente ans après, LAKANAL put se convaincre, en effet, qu'on n'avait point oublié au MUSÉUM celui qui avait été en 1793 le sauveur et le second fondateur, en 1794 et 1795 le constant et zélé protecteur de l'établissement. Quand DELEUZE, en 1823, rédigea son HISTOIRE DU MUSÉUM (Voir première page de couverture en fin de ce document), les professeurs y firent insérer une relation détaillée des faits que nous venons de rappeler, et un exemplaire fut envoyé à LAKANAL, alors réfugié en AMÉRIQUE, avec cette dédicace datée du 10 juin 1823, et signée de tous les professeurs :

« A M. Lakanal, pour le remercier du décret du 10 juin 1793. »

LAKANAL fut vivement touché de cet hommage, presque le seul qui soit venu le consoler dans l'exil.

Le 19 et le 25 juillet sont encore, dans la vie de LAKANAL, deux dates mémorables : disons plus, deux dates mémorables dans l'histoire de notre pays ; car les faits qu'elles rappellent, ne sont rien moins que la propriété littéraire et artistique pour la première fois reconnue et proclamée, et **le télégraphe établi**.

La loi du 19 juillet n'est pas, au même titre que les précédentes, l'œuvre personnelle de LAKANAL, mais l'œuvre collective des principaux membres du COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE. La rédaction semble d'ailleurs avoir été faite par LAKANAL, et le rapport est assurément son ouvrage : son style et sa pensée y sont également reconnaissables. « Comment croire, dit-il, qu'une aussi grande révolution que la nôtre ait été nécessaire pour nous ramener, sur ce point comme sur tant d'autres, aux simples éléments de la justice la plus commune?... Des pirates littéraires s'emparent des productions du génie, et l'auteur ne marche à l'immortalité qu'à travers les horreurs de la misère. » Et rappelant ici CORNEILLE dépouillé pendant sa vie du fruit de ses propres créations, ses fils morts dans la pauvreté, il appuie et pour ainsi dire consacre par ce grand souvenir le décret qu'il propose, et que l'Assemblée s'empresse d'adopter.

La CONVENTION NATIONALE eût-elle eu, sans LAKANAL, l'honneur de doter le pays du TÉLÉGRAPHE ? Nous n'hésitons pas à répondre : non. CHAPPE présente, en 1792, son ingénieuse machine à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : on n'y donne nulle attention. Il la soumet, en 1793, à la CONVENTION, et celle-ci, « plus zélée, dit LAKANAL, pour tout ce qui intéresse la gloire des sciences et des arts, » nomme une commission. Mais CHAPPE en est-il beaucoup plus près du succès ! Sa correspondance de cette époque, heureusement conservée par LAKANAL, nous le montre découragé par le mauvais vouloir des uns, l'indifférence des autres, traité de rêveur, « rebuté de toutes parts », réduit, lui-même le dit, « à désespérer entièrement du succès, ... à abandonner son projet ; » et pourtant, s'écrie-t-il « je n'en persiste pas moins dans ma ferme persuasion. » Mais LAKANAL intervient. Assez sagace pour deviner l'importance future de l'invention de CHAPPE, assez persévérant pour ne s'arrêter devant aucun obstacle, il se met à l'œuvre, étudie tous les éléments de la question, expérimente en petit avec CHAPPE, en grand avec DAUNOU et ARBOGAST, cherche et trouve le moyen de réduire les dépenses de premier établissement, convainc, une fois convaincu, et le COMITÉ et la CONVENTION, fait décerner une récompense nationale à l'inventeur, obtient des fonds pour une première ligne, et imprime à l'exécution des travaux une incroyable activité.

Son rapport est du 25 juillet ; un mois après on pouvait communiquer de PARIS à la frontière du NORD ; et le 1^{er} septembre, patriotique inauguration d'un art tout français ! CARNOT lisait à la tribune une dépêche ainsi conçue : « CITOYENS, CONDÉ EST RESTITUÉ À LA RÉPUBLIQUE : LA REDDITION A EU LIEU CE MATIN À SIX HEURES ! »

La loi sur la télégraphie est la dernière mesure importante que l'on ait due à LAKANAL en 1793. Deux décrets sur l'organisation générale de l'instruction publique, rendus le 15 et le 19 septembre, tous deux pleins de vues hardies et fécondes, mais tous deux inexécutés, et peut-être inexécutables, avaient été en partie préparés par LAKANAL ; mais il n'en fut ni le rédacteur, ni le rapporteur. La CONVENTION lui avait confié une importante mission qui, durant plusieurs mois, le tint éloigné de PARIS (2).

(2) Voy. plus bas.

En juillet 1794, nous le retrouvons à la tribune. S'inspirant des grandes vues développées par CONDORCET devant l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, il propose et défend avec chaleur un vaste projet de loi sur l'instruction primaire. Mais, cette fois, il a pour adversaire ROBESPIERRE lui-même. Le 1^{er} juillet, dans ce même mois qui

allait voir sa chute et son supplice, ROBESPIERRE, et c'est presque sa dernière victoire, fait rejeter le projet de loi. « Il avait ses vues, » s'écrie LAKANAL vivement irrité d'un échec si dommageable au pays, « pour faire repousser nos idées régénératrices!... Ils avaient leurs motifs pour vouloir tout couvrir de ténèbres, ces tyrans prêts à traiter de criminels ceux qui auraient parlé d'instruction et de lumières ! »

Aussitôt après le neuf thermidor, dès que « la tempête, dit LAKANAL, a cessé de soulever les flots, » il se met à l'œuvre, ou plutôt il redouble d'activité. En huit mois, d'octobre 1794 à juin 1795, il prépare, présente et fait voter cinq décrets qui restent pour sa mémoire et pour la CONVENTION autant de titres d'honneur. Les lois du 29 octobre 1794, du 2 avril et du 24 juin 1795, dates que l'histoire doit enregistrer, fondent trois grandes institutions, l'ÉCOLE NORMALE, l'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES, le BUREAU DES LONGITUDES ; celles du 17 novembre 1794 et du 25 février 1795, organisent les écoles primaires et les écoles centrales. C'est l'édifice tout entier de l'instruction publique qui vient d'être reconstruit.

C'est LAKANAL, la reconnaissance des contemporains a pris soin de le proclamer (1), qui prit, au COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE, l'initiative de la création du BUREAU DES LONGITUDES. Présenté au nom des intérêts de la marine et de la science, le projet que LAKANAL avait élaboré, d'accord avec LAPLACE et LALANDE, trouva dans GRÉGOIRE un ferme et heureux défenseur, et fut accueilli avec faveur par la CONVENTION.

Deux géomètres, LAGRANGE et LAPLACE, quatre astronomes, LALANDE, CASSINI, MÉCHAIN, DELAMBRE, deux navigateurs, BORDA et BOUGAINVILLE, composèrent ce premier BUREAU DES LONGITUDES, dont l'illustration a pu et pourra être égalée, jamais surpassée.

(1) Voy. la *Connaissance des temps pour l'an IV*, publiée par ordre du BUREAU DES LONGITUDES, p. 201. Quand cet ouvrage eut paru, LALANDE écrivit à LAKANAL : « J'ai bien à cœur de vous présenter la *Connaissance des temps* au nom du BUREAU DES LONGITUDES, qui vous reconnaît pour son créateur, et qui veut vous rendre hommage en cette qualité. »

Nous trouvons encore dans LAKANAL le principal fondateur et l'organisateur de cette grande ÉCOLE NORMALE, instituée, vue alors si nouvelle, pour « enseigner, non les sciences, mais l'art de les enseigner ; » cette grande école dont GARÂT disait : « Il faut qu'elle soit la première du monde ! » et qui le fut ; où LAGRANGE, LAPLACE, MONGE, BERTHOLLET, HAUY, DAUBENTON, BERNARDIN DE SAINT-PIERRE eurent pour auditeurs FOURIER, LACÉPÈDE, et tant d'autres devenus nos maîtres illustres : réunion sans exemple de professeurs admirés et de disciples déjà renommés. Qu'il fut beau le jour où, en présence de quatorze cents élèves accourus de tous les points de la RÉPUBLIQUE, en présence des douze professeurs, LAKANAL et SIEYÈS, délégués par la CONVENTION, montèrent les premiers dans cette chaire qu'une leçon de LAPLACE allait inaugurer, et où, tous debout et en silence, LAKANAL déclara l'ÉCOLE NORMALE ouverte, « donnant » pour toute installation la grave et simple lecture du décret fondateur ! (2) »

(2) Nous empruntons ces mots à un passage, que nous voudrions pouvoir citer en entier, du discours prononcé en décembre 1847 par l'honorable directeur de l'ÉCOLE NORMALE, M. DUBOIS, dans la séance d'inauguration du local actuel (*Journal général de l'instruction publique*, déc. 1847). — Les nobles paroles par lesquelles M. DUBOIS rappela les travaux de LAKANAL, furent accueillies par les plus vives sympathies du jeune auditoire. On put voir, dans cette mémorable séance, combien l'ÉCOLE NORMALE actuelle s'honore d'être la continuation de la grande École de 1795, et se plaît à reconnaître dans LAKANAL son premier fondateur.

Est-ce parce que la création des autres écoles jeta moins d'éclat ? Les documents nous manquent ici pour déterminer ce qui, dans l'œuvre collective du Comité, fut l'œuvre propre de LAKANAL. Un seul point excepté, l'organisation de dix-neuf écoles centrales due à l'activité toute personnelle de LAKANAL, ses travaux et ceux de ses collègues se sont dès longtemps confondus dans un effort commun vers le bien public, et les témoins ne sont plus qui pouvaient dispenser à chacun sa part de dévouement et d'honneur.

Et maintenant, après avoir énuméré tous ces décrets réparateurs, toutes ces lois créatrices auxquelles LAKANAL a attaché son nom, essayerons-nous de les juger, d'en apprécier la valeur et la portée ?

Pour la plupart, c'est une tâche facile. Le juge souverain en de telles questions, le temps, a prononcé. L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES, le BUREAU DES LONGITUDES, après plus d'un demi-siècle écoulé, sont encore, agrandis seulement dans leurs cadres, ce que les a fait LAKANAL. Il en est de même du MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE, et la LOI LAKANAL, selon le nom qu'elle tient dès longtemps de la reconnaissance des naturalistes, n'a cessé de régir l'établissement, aussi bien dans sa splendeur actuelle que dans ses humbles débuts. L'ÉCOLE NORMALE, deux fois détruite, deux fois rétablie, a reçu une institution nouvelle ; mais l'idée subsiste et subsistera

Association Mont Saint-Quentin Télégraphe de Chappe

toujours, et, disons-le, pour la rendre complètement féconde, il a presque suffi d'en restreindre l'application. Ajouterons-nous enfin que l'art télégraphique a réalisé, a dépassé les espérances de LAKANAL ?

La machine de CHAPPE fonctionne aujourd'hui dans toutes les parties du monde civilisé.

Les lois sur les écoles primaires et les écoles centrales, bien qu'ici le génie de CONDORCET s'allie à la pensée de LAKANAL et de ses collègues, ont été moins heureuses : dès 1800 et 1802, elles faisaient place à une législation nouvelle, qui elle-même fut de peu de durée. Est-ce à dire que le temps les ait complètement condamnées ? Non.

Sans distinguer dans ces lois les parties que nous ne pouvons plus vouloir de celles que peut-être nous ne voulons pas encore, il est incontestable que plusieurs des vues émises par LAKANAL ont été acceptées depuis par tous les législateurs ; que d'autres, momentanément abandonnées, ont été reprises avec avantage, ou semblent au moment de l'être. L'association, dans une large proportion, des études scientifiques aux études littéraires, n'est-elle pas redevenue, depuis deux ans surtout, l'un des principes de notre instruction secondaire ?

La nécessité de concilier « le droit imprescriptible et sacré » du père avec le droit et l'intérêt de l'État, n'est-elle pas le nœud vital de tous les systèmes discutés depuis peu ?

Les moyens d'émulation proposés par LAKANAL n'ont-ils pas été réclamés récemment par des hommes qui croyaient faire un emprunt à l'ALLEMAGNE ou à la SUISSE, et consacrés, sans toutefois que l'exécution ait suivi, par le Ministre de l'instruction publique ?

Et l'instruction primaire, reconnue comme une dette de la patrie envers tous ses enfants ; des écoles établies par toute la RÉPUBLIQUE, et « l'instruction et l'éducation devant y marcher ensemble et se prêter un appui mutuel ; » ces écoles n'appartenant pas aux communes, mais considérées comme nationales ; les instituteurs et les institutrices élevés par là même au rang de « fonctionnaires publics » ; ceux des campagnes, jouissant, comme ceux des villes, d'avantages « qui les fassent subsister dans une médiocrité honorable et républicaine » ; une retraite promise à leur vieillesse ; tout ce système, tout « ce plan simple et organique d'instruction nationale, » comme l'appelle LAKANAL, ne se retrouve-t-il pas dans le projet de loi soumis il y a quelques mois à l'ASSEMBLÉE NATIONALE ?

Ainsi, ces décrets eux-mêmes qui semblaient n'avoir eu qu'une existence si éphémère, vivent encore et vivront toujours en partie ; et il arrive parfois que, quand nous nous tournons vers l'avenir, nous voyons devant nous ce que nous croyions avoir dépassé de si loin. Et si, pour les travaux de LAKANAL, le temps a fait deux parts, laissant debout une partie de l'édifice et réduisant l'autre en ruines, du moins ce sont de ces ruines majestueuses que l'on ne saurait visiter sans y trouver, avec de pieux souvenirs, de fécondes inspirations.

C'est que, si la matière est périssable, l'esprit est immortel ; et partout, dans l'œuvre de LAKANAL, nous retrouvons l'écho de ces généreuses pensées qui l'entraînent lui-même et entraînent la Convention. Comme il est pénétré de la grandeur de sa tâche ! « A ce nom seul d'organisation des écoles, dit-il dans l'un de ses rapports, un grand intérêt et une grande attente se réveillent dans la NATION et dans la CONVENTION ! » Comme il ressent douloureusement les calamités qui viennent d'atteindre les sciences et les lettres ! Comme il insiste sur l'urgente nécessité des mesures réparatrices qu'il propose ! « Ces temps sont marqués par l'irrésistible nécessité ; oui, l'irrésistible nécessité.

La tyrannie a dévoré les génies les plus célèbres. Les flambeaux des sciences à demi éteints éclairent à peine quelques individus isolés et solitaires, et si vous ne vous hâtez de les rallumer, la RÉPUBLIQUE va se perdre dans les ténèbres. » Et quelle élévation encore dans ce passage ! « Les événements qui ne s'arrêtent pas, se calment, et les idées qui deviennent moins mobiles, deviennent aussi plus fécondes.

Au dehors nous n'avons plus qu'un cours régulier de victoires ; au dedans nous ne sommes plus agités que par le besoin de réparer les insultes faites à la justice et les plaies faites à l'humanité..

L'EUROPE se soumet à la puissance de la RÉPUBLIQUE, la RÉPUBLIQUE se soumet à la puissance de la raison... C'est le moment où il faut rassembler dans un plan d'instruction publique digne de vous, digne de la FRANCE et du genre humain, les lumières accumulées par les siècles qui nous ont précédés, et les germes des lumières que doivent acquérir les siècles qui nous suivront...

C'est le moment de terminer la révolution dans la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, et d'en commencer une dans l'esprit humain ; »

Et nous aussi, nous sommes au moment de reconstituer notre système d'instruction publique (1) ! Puissent nos modernes législateurs procéder à cette œuvre décisive sous l'inspiration d'aussi nobles et d'aussi hautes pensées !

A la prudence, à la modération, à la maturité des vues qui conviennent à des temps tels que les nôtres, puisse l'ASSEMBLÉE NATIONALE unir la grandeur de l'époque que nous venons de rappeler ! Et, se pénétrant de cette vérité qu'éclairer le pays, c'est peut-être le sauver dans l'avenir, puisse-t-elle ne pas reculer devant d'impérieuses mais salutaires nécessités : les dépenses de l'instruction publique, LAKANAL l'a dit, et la CONVENTION ne s'en est pas effrayée, sont « les plus fortes », mais aussi les plus fécondes, « que la RÉPUBLIQUE ait à soutenir en temps de paix (2) ! »

(1) Ceci a été écrit en décembre 1848.

(2) Tous les passages que nous venons de citer, sont empruntés aux rapports sur les Écoles normales, centrales et primaires.

IV

Tout aux soins de ce que lui-même appelait sa *mission*, LAKANAL, de 1793 à 1795, n'a pu jouer, comme personnage politique, qu'un rôle très secondaire. A peine même venait-il aux séances : c'est au COMITÉ, c'est dans les bureaux de l'Instruction publique, qu'il passait ses journées, heureux de trouver parfois dans ses méditations sur les besoins futurs du pays l'oubli de ses douleurs présentes. Plus d'une tempête agita l'ASSEMBLÉE, dont le retentissement ne monta pas jusqu'à la paisible retraite de LAKANAL. Seulement, quand la majorité était douteuse, on l'envoyait chercher au moment du vote. Pour le rendre assidu à des débats étrangers aux objets habituels de ses prédilections, il fallait presque une de ces luttes terribles où le sort du pays se décidait, parfois sous la pression d'une émeute, par la chute sanglante d'un parti.

LAKANAL fut-il girondin ? fut-il montagnard ? L'un et l'autre tour à tour, disent quelques biographes, et ils lui reprochent la versatilité de ses opinions. Nous dirons, nous, que, s'il vota parfois avec les girondins, plus souvent, et notamment dans le grand procès de janvier 1793, avec les montagnards, il ne fut cependant, à proprement parler, membre ni de l'un ni de l'autre de ces partis (1).

(1) L'auteur de l'*Histoire des Montagnards*, malgré sa partialité pour ceux-ci, et le désir qu'il eût eu naturellement de comprendre LAKANAL parmi ses héros, est ici pleinement d'accord avec nous. Dans un remarquable article sur l'illustre conventionnel, M. ESQUIROS dit : « JOSEPH LAKANAL n'était guère attaché à aucun parti dans l'ASSEMBLÉE NATIONALE ; il n'avait épousé d'autre cause que celle de la RÉVOLUTION. » Voy. PARIS, ou les sciences, les institutions et les lettres au XIXe siècle, t. I, p. 45.

Était-il girondin, celui qui, dans sa vieillesse, jugeait encore avec la même sévérité, disons plus, avec la même passion, et « les intrigants de la GIRONDE, » et « cette députation de PARIS, composée d'hommes cruels et avides de domination (2) ? »

(2) Ce sont les paroles mêmes de LAKANAL. Nous les avons recueillies de sa bouche. « Les députés de PARIS, ajouta-t-il, auraient voulu faire de PARIS une ROME, dominant et entraînant tout le pays, et gouvernée par eux. »

LAKANAL se plaisait à citer dans ses conversations l'*Histoire de la Révolution* de M. MIGNET comme aussi fidèle que concise. Il y renvoyait souvent ceux qui l'interrogeaient sur les événements de la RÉVOLUTION.

Et d'un autre côté, malgré une conformité habituelle d'opinions et de votes, comment attribuer à la Montagne un nom qui figura sur l'une des premières listes de proscription, dressées par les vainqueurs du 31 mai ? Heureusement l'homme que l'insurrection venait de faire tout-puissant, ne s'y trompa pas : sa haine avait des instincts plus sûrs.

« Qu'on efface ce nom, dit MARAT ; LAKANAL ne pense qu'aux sciences ; il ne conspire pas. » Et son nom fut remplacé par un autre (3).

(3) M. ESQUIROS rapporte ce fait, *loc. cit.*, p. 46.

Il faut rendre justice à tout le monde. MARAT, en sauvant LAKANAL, ne pouvait ignorer qu'il sauvait un de ses adversaires les plus prononcés.

Association Mont Saint-Quentin Télégraphe de Chappe

Six semaines auparavant, dans la séance permanente des 13 et 14 avril, LAKANAL avait prononcé à la tribune une de ces paroles qui ne s'oublent pas : « Moi qui trouve la vérité belle, *même dans la bouche de MARAT !* » Celui qui pensait ainsi de MARAT, est accusé par une Biographie d'avoir plus tard demandé, au nom d'une commission, les honneurs du PANTHÉON pour l'auteur de l'*Ami du Peuple*. Le fait est faux.

Nous aurions bien d'autres démentis à opposer à cette Biographie. Elle le dit prêtre et vicaire général, et il n'a jamais été dans les ordres. Elle change le caractère et altère les dates de ses missions. Au surplus, on jugera par un seul exemple de quelle confiance est digne cette Biographie, trop souvent copiée par les compilateurs : LAKANAL est né aux pieds des PYRÉNÉES ; elle le fait naître en AUVERGNE !

Et MARAT avait dit vrai. LAKANAL n'appartenait à aucun parti ; il n'appartenait qu'aux sciences et aux lettres. Et si, plus tard, les terroristes le menacèrent de nouveau, c'est précisément parce qu'il continuait à « ne penser qu'aux sciences. » A cette époque, et c'est LAKANAL lui-même qui nous le dit : « académicien et aristocrate étaient synonymes. » L'ami, le défenseur des savants et des gens de lettres, c'était donc l'ami, le défenseur des aristocrates. Il fut, à ce titre, dénoncé à plusieurs reprises, et surtout, selon sa propre expression (1), poursuivi en 1794 par le COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

(1) Lettre écrite des ÉTATS-UNIS, en 1832, à GEOFFROY SAINT-HILAIRE : « C'était, dit LAKANAL, à l'époque où, quoique président du COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE, celui de salut public et de sûreté générale me dénonçaient, me poursuivaient comme l'ami, le défenseur des savants, tous réputés *modérés*, c'est-à-dire ennemis de la RÉPUBLIQUE. Vous rappelez parfaitement ces faits, et j'ose dire que vos dignes collègues au Muséum et à l'Institut se sont comportés en hommes de bien lorsqu'ils m'ont donné plusieurs fois des preuves de leur amitié. »

Qui le sauva ? Peut-être quelques souvenirs sur lesquels nous ne chercherons pas à jeter le voile de l'oubli. Nous écrivons une notice, et non un panégyrique : nous n'admettons point cette vérité habilement tempérée dans laquelle se retranchent volontiers les biographes. Une demi-vérité, ce n'est au fond qu'une erreur. Et comme l'a si bien montré notre illustre ARAGO dans ses inimitables ÉLOGES, il n'y a de louange utilement donnée que celle qui l'est impartialement.

On a porté contre LAKANAL deux accusations : une déplorable versatilité d'opinion, a-t-on dit, et nous avons repoussé ce reproche ; une grande exaltation révolutionnaire, et ici, on a dit vrai.

Distinguons cependant.

L'ardeur républicaine de LAKANAL va jusqu'à la haine la plus passionnée, non contre le malheureux LOUIS XVI qu'il plaignit toujours, mais contre la royauté : trois fois il monte à la tribune pour des motions étrangères à l'instruction publique, et trois fois ses motions sont inspirées par le même sentiment, trois fois conçues en termes violents et emportés.

En juin 1793, il fait substituer des noms républicains aux noms monarchiques de plusieurs villes ; en avril 1794, il demande l'érection d'une colonne en mémoire des citoyens morts le 10 août 1792 ; en octobre 1795, au lendemain de l'insurrection de Vendémiaire, il propose contre le parti royaliste plusieurs mesures énergiques, et réclame le désarmement immédiat des Sections qui venaient de marcher contre la CONVENTION. C'est donc toujours la royauté qu'il poursuit ou dans ses souvenirs ou dans ses espérances, et lui, d'ordinaire si mesuré, il ne sait pas se défendre alors de paroles irritées et acerbes (1).

(1) Lui-même en convient sans détour : « Je ne chercherai point, écrivait-il en 1831, à justifier des expressions qui seraient fort inconvenantes aujourd'hui, et dont je me suis servi il y a un demi-siècle. Je ferai observer seulement qu'il est peu juste de juger les hommes sans se transporter par la pensée au temps où ils ont parlé. » *Lettre*, déjà citée, aux auteurs de la *Biographie des hommes du jour*.

« Quant à mes votes, dit-il dans la même *Lettre* et dans son *Exposé*, p. 198, je n'ai que quatre mots à dire, et je les emprunte au SAINT-PÈRE : La conscience avant tout. »

Mais, de l'âpreté dans le langage passe-t-il jamais à la violence dans les actes ?

En 1793, la CONVENTION l'envoie en mission dans les départements du midi (2) : il est investi de pouvoirs illimités, et reçoit du COMITÉ DE SALUT PUBLIC des instructions qu'un conventionnel, de terrible mémoire, résume dans ces deux mots : *Tape dur !*

C'est ici que nous allons juger Lakanal.

(2) Il avait été précédemment envoyé, avec MAUDUIT, dans les départements de SEINE-ET-MARNE et de L'OISE, afin de presser la levée du contingent.

Hier et Aujourd'hui Supplément N° 3

Tout ce que rapportent certaines biographies sur les mesures qu'il aurait prises à CHANTILLY, est contourné.

Lui-même s'est plu à rendre compte de sa mission dans ces simples termes : « J'ai établi une manufacture d'armes à BERGERAC (3), un dépôt de quatre mille chevaux près de la même ville, et je n'ai *point ordonné d'arrestation*. »

(3) Les premiers fusils fabriqués à BERGERAC furent présentés à la CONVENTION le 22 messidor an II par une députation dont le discours est reproduit par le *Moniteur*, p. 1202. On y lit ceci :

« En deux mois, LAKANAL a créé cette manufacture, formé des ouvriers en tout genre, et la fabrication est portée en ce moment à 15,000 fusils, elle sera dans peu à 20,000, si LAKANAL reste parmi nous, comme vous le demande le département de la DORDOGNE. LAKANAL a fait nos chemins, terminé nos procès, secouru l'indigent.... »

Et voilà ce qu'il osait dire, écrivait en 1795 l'honorable BAUDIN des ARDENNES (4); voilà ce dont je l'ai «entendu se vanter dans un temps où il y avait du courage à le faire ! »

(4) *Exposé*, p. 199.

A nous de compléter ce trop simple exposé. Deux faits nous sont connus.

Vers la fin de 1793, LAKANAL, alors en tournée dans les départements du sud-ouest, découvre la retraite où se cache un prêtre insermenté, son ancien camarade d'études à l'ORATOIRE. Le représentant du peuple doit le faire arrêter, et c'est lui-même qui le sauve. Il le conduit, la nuit, jusqu'à la frontière (5). Une telle action s'appelait alors un crime capital !

(5) Notes recueillies par nous en 1838.

Nous lisons dans les mêmes notes ces paroles textuellement reproduites : « Je n'ai jamais eu sur mes mains une goutte de sang, ni dedans une obole mal acquise. »

A la même époque, le COMITÉ DE SALUT PUBLIC reçoit de PÉRIGUEUX une dénonciation contre LAKANAL. Elle est examinée, reconnue fautive, et renvoyée à LAKANAL lui-même.

La lettre suivante fut sa vengeance :

Au citoyen L..... père.

« J'avais reçu la mission expresse de te faire arrêter, parce que tu avais signé une pétition calomnieuse contre moi. Mais lorsque LAKANAL est juge dans sa cause, ses ennemis sont assurés de leur triomphe : il ne sait venger que les injures de la patrie. Je t'obligerai lorsque je le pourrai. C'est ainsi que les représentants du peuple repoussent les outrages. »

Tu as cinq enfants devant l'ennemi : c'est une belle offrande à la liberté. Je te décharge de la taxe révolutionnaire (6).

LAKANAL. »

(6) Pour obtenir la décharge de la taxe, L... dut produire cette lettre et la déposer entre les mains des administrateurs. C'est ainsi qu'elle a été conservée.

Près d'un demi-siècle plus tard, elle fut retrouvée dans les archives du département, et publiée par ordre du préfet.

Voilà ce que fut LAKANAL en mission ! Et le voici à son retour.

Après le neuf thermidor, on trouve dans les papiers de COUTHON une dédicace très-compromettante de l'abbé SICARD. LAKANAL le sait à peine qu'il court au nouveau COMITÉ DE SALUT PUBLIC : il tâchera que l'affaire soit étouffée.

On l'introduit dans le bureau de son collègue : celui-ci est absent. LAKANAL n'hésite pas un instant; la page fatale est arrachée, et quand revient le conventionnel : « Vous n'avez plus rien contre SICARD, lui dit LAKANAL. Il n'y a plus de coupable que moi. » Le conventionnel s'emporte d'abord : c'est un abus de confiance que le Comité punira !... Mais sa colère dure peu : il prend la main de LAKANAL, et lui dit : *Vous êtes toujours te même* (7).

(7) Le soir même, l'abbé SICARD était rentré en possession de la dédicace à COUTHON, et il écrivait à LAKANAL une lettre que celui-ci a mentionnée, *Exposé*, p. 197, mais non insérée. On comprendra en la lisant quels motifs ont empêché LAKANAL de publier ce témoignage de la reconnaissance de SICARD.

Association Mont Saint-Quentin Télégraphe de Chappe

« Quand j'écrivais ces lignes au conspirateur COUTHON, il jouissait de la confiance de la RÉPUBLIQUE entière, et il n'était encore connu que par un patriotisme qu'on n'eût pu soupçonner sans être soi-même accusé d'incivisme. »

N'importe, j'aurais été jugé après les événements comme si j'avais pu les prévoir, et je dois à votre amitié surveillante d'avoir écarté cet orage. Vous en avez déjà reçu la récompense en faisant cette action généreuse. Celle que vous trouverez dans mon cœur, sera éternelle. Quel ami vous êtes! Et qu'on est heureux d'être aimé de vous !..... Avez-vous retiré mon manuscrit de chez ce scélérat COUTHON ? Cette pièce que vous m'avez envoyée, en était la première page. Que je suis humilié de m'être ainsi trompé sur son compte, mais toute la FRANCE l'était aussi.

Salut et amitié de la part de BONNEFONS et de SICARD. »

Nous avons cité cette lettre d'après l'autographe de SICARD. On lit, au dos, ces mots écrits de la main de LAKANAL : « Je lui ai sauvé la vie en exposant fortement la mienne. C'était un des hommes les plus célèbres de l'EUROPE, et certainement un des plus utiles. »

Heureux celui qui, à une telle époque, méritait qu'on lui dît une telle parole !

Tel fut LAKANAL à la CONVENTION. Il eut l'exaltation des hommes de son temps, et parfois leur langage dur et acerbe. Mais la source même où se passionne sa parole, est celle où il puise ses généreuses inspirations. Et quand finit la dictature conventionnelle, il a le droit de dire :

« J'ai souvent fait le bien ; j'ai quelquefois empêché de faire le mal. »

IS. GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

(Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, né le 16 décembre 1805 à Étampes, mort le 10 novembre 1861 à Paris, zoologiste français.)



Source : Lien Internet : http://books.google.fr/books?id=mp_1y7FFFA4C



Portrait de LAKANAL et sa tombe au
PÈRE LACHAISE.

Dépôt légal septembre 2009.

ISSN 1637 - 3456

©

Directeur de la Publication : Marcel Malevialle.

Rédacteur : M. Gocel.

Secrétaire : Roland Lutz.

Internet : chappebansaintmartin-rl@hotmail.fr

Tél. : 03.87.60.47.57.

Le RU-BAN, 3 avenue Henri II,
57050 Le Ban Saint-Martin